

Colloque « Si nous imaginons le devenir des cours d'eau, ils ressembleraient à... » ?

Limoges, 28-29 juin 2017

Cet appel à communication, lancé par la Chaire de recherche Capital environnemental et gestion durable des cours d'eau¹ au sein du laboratoire GEOLAB à l'Université de Limoges, vise à inciter/inviter les acteurs du monde de l'eau à réfléchir au devenir des cours d'eau. Par l'intermédiaire de l'analyse du fonctionnement et de la gestion des cours d'eau, aussi bien les chercheurs que d'autres acteurs de l'eau (prescripteurs, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, praticiens, gestionnaires, associations, usagers, habitants des territoires, etc) participent à l'imagination et à la construction des cours d'eau de demain. En effet à l'heure de la gouvernance et de la co-production des connaissances et des problématiques, l'ouverture à la pluralité des parties prenantes est prônée. Ainsi la gestion durable des cours d'eau ne peut plus seulement s'appuyer sur les sciences, porte-paroles à elles seules des cours d'eau, mais doit également selon cette tendance tenir compte des aspects socio-politiques, territoriaux, des représentations sociales pour construire *in fine* un projet politique des cours d'eau en tant qu' « *objet vivant construit*² ». La gestion des cours d'eau du futur peut ainsi être discutée au moyen de toutes les sciences, des inventeurs-ingénieurs, architectes, urbanistes incluant d'autres formes d'expertises telles que celles de la société civile ou des riverains au moyen d'une démarche politique imaginative.

S'il est une chose d'imaginer ce que peut devenir une ville, des objets techniques ou encore la mode vestimentaire de demain, il est d'un autre ordre de penser le champ des possibles des cours d'eau. Le philosophe H. Dicks le démontre en affirmant qu'« *il faut imaginer des bâtiments comme des arbres, des réseaux comme des rhizomes, des villes comme des forêts, et des rivières comme des rivières (et non pas comme des égouts ou comme les intestins du Leviathan)*³ ». Les cours d'eau ne peuvent, d'une part, être parfaitement transformés, façonnés ou composés à souhait du fait de leurs caractères vivants, puissants, insoumis, variables au gré des saisons : les nombreux accidents de barrages, d'inondations malgré la présence de digues ou de re-méandrisation infructueuses le démontrent. D'autre part, le projet de maîtrise de la « Nature » n'est plus aussi prégnant que dans les siècles et décennies précédentes pour des raisons liées à la fois aux découvertes scientifiques, au caractère récalcitrant de la « Nature » elle-même et aux attentes sociétales concomitantes à un tournant écologique, nouveau paradigme de gestion des cours d'eau.

En même temps, tout comme les villes, les cours d'eau peuvent être considérés comme des processus socio-naturels, en évolution constante par rapport aux changements climatiques, technologiques, hydrologiques, politiques et culturels tels que décrit par le cycle hydrosocial⁴. Ce processus implique la co-production des cours d'eau et de la société, de sorte que les changements dans l'un impliquent des changements dans l'autre. Il importe, en ce sens, de questionner le droit et le rôle des acteurs dans ce processus, puis le type de politique à mener.

¹ Programme de recherche de 2013 à 2020, initié par GEOLAB UMR 6042 (Université BP de Clermont-Ferrand et Université de Limoges), la Fondation Partenariale de l'Université de Limoges, et la SHEM.

² Micoud A., Patrimonialiser le vivant. *Espaces Temps*, 74-75, 2000. Transmettre aujourd'hui. Retour vers le futur. p. 66- 77

³ Dicks H., De la ville anthropomimétique à la ville biomimétique : les eaux usées, sales et impures dans le nouvel imaginaire de la ville forêt, Colloque Cerisy : Rationalités, Usages et Imaginaires de l'Eau, 2015

⁴ Linton J. and Budds J., The Hydrosocial Cycle: Defining and Mobilizing a Relational-Dialectical Approach to Water, *Geoforum*, 57, 2014, p.170-180

Le géographe D. Harvey a décrit le droit à la ville comme « *bien plus que la liberté individuelle d'accéder aux ressources urbaines, c'est un droit de se changer en changeant la ville. Il s'agit d'ailleurs d'un droit commun plutôt que d'un droit individuel puisque cette transformation dépend inévitablement de l'exercice d'un pouvoir collectif de remodeler les processus d'urbanisation* »⁵. Quels sont alors les avantages de penser les cours d'eau comme les villes, de considérer un éventuel droit aux cours d'eau comme un droit d'imaginer et de s'impliquer dans leurs futurs ?

Notre réflexion invite à s'intéresser à la relation entre passé, présent et futur et aux manières dont il est possible de les assembler pour imaginer des devenirs possibles aux cours d'eau.⁶ En effet il s'agit de penser les tenants et les aboutissants du lien entre la réflexion et l'action pour mettre en exergue les formes et le rôle de l'imagination⁷ dans la construction d'un projet collectif/commun de gestion des cours d'eau.

Imaginer le devenir des cours d'eau nécessite un travail portant sur les relations entre la construction de projets, les savoirs, les possibilités économiques et biophysiques mêlés enfin à la créativité. La question qui découle de toutes ces réflexions est la suivante : « *quelles rivières voulons-nous ?* » pour reprendre ainsi une interrogation récente de C. Lévêque. Selon lui, « *cette question fait appel aux principes de gouvernance et aux trajectoires temporelles des anthropo-systèmes. Quel usage voulons-nous faire de ces milieux ? Quelles perspectives d'évolution est-il possible de proposer concrètement aux gestionnaires et aux collectivités locales au-delà des discours incantatoires sur les services écosystémiques et sur la biodiversité ? Dans quel but et pour qui restaurer les cours d'eau ? Autant de questions qui mêlent étroitement des approches écologiques, économiques, politiques et émotionnelles* »⁸.

Ces réflexions nous convient à traiter certains grands thèmes que nous espérons approfondir durant ce colloque :

Thèmes :

- Un premier thème relève de la variété des acteurs susceptibles de participer à l'imagination et à la construction des cours d'eau de demain : qui doit et qui a le droit d'imaginer, de définir et de gérer le devenir des cours d'eau ? Au nom de quelle(s) légitimité(s) des acteurs sont-ils plus disposés à décider ? Qu'est-ce que cela dit de nos gouvernements/ gouvernance/gouvernementalité de l'eau ?
- Un deuxième thème se rapporte au comment : comment imaginer les cours d'eau de demain ? Comment accommoder et concilier la variété de visions du futur ? Grâce à quels outils, instruments, technologies, techniques, paradigmes ... ? Selon quels référentiels, normes, références, modèle d'intégration – de désintégration ?
- Un troisième thème est celui du lieu et met en avant les aspects géo-culturels : imaginer des cours d'eau du futur implique-t-il nécessairement des différences manifestes selon les aires géographiques, des enjeux propres aux territoires, des écoumènes, des projets

⁵ Harvey D., The Right to the City. *New Left Review*, 2008, 53, p.23-40

⁶ Mermet L. (dir.), Étudier des écologies futures. Un chantier ouvert pour les recherches prospectives environnementales. P.I.E.-Peter Lang, EcoPolis. Vol. 5, 2005, 411 p

⁷ Pierron J-P, Les puissances de l'imagination, CERF, 2012

⁸ Lévêque C., Quelles rivières pour demain ? Réflexions sur l'écologie et la restauration des cours d'eau, Editions Quae, 2016, Paris, 287p

politiques/civilisationnels⁹ ? Quelles places et formes peuvent être accordées à la migration des idées sur les cours d'eau ? Pour le dire autrement, y-a-t-il une géographie de l'imagination dans le devenir des cours d'eau ?

Pour soumettre une proposition

Les propositions de communications sont à rédiger/dessiner sous la forme d'un résumé de une à deux pages maximum en version pdf.

Date limite de dépôt des propositions : 12 février 2017.

Les demandes de renseignement et les envois de proposition sont à adresser aux deux adresses mail suivantes : jacques-aristide.perrin@etu.unilim.fr et james.linton@unilim.fr

Informations pratiques

Date du colloque : 28-29 juin 2017

Lieu : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université de Limoges

Les frais d'hébergements et de transports des intervenants seront pris en charge par la Chaire Capital environnemental et gestion durable des cours d'eau.

Comité scientifique

Barraud Régis (Université de Poitiers)

Bravard-Jean Paul (Université Lyon II, CNRS)

Honegger Anne (CNRS EVS - ENS Lyon)

Lévêque Christian (IRD)

⁹ Morin E., Pour une politique de civilisation, 1997